

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Schéma directeur immobilier des lycées publics :
Bilan du plan d'actions 2017-2018 et présentation
du plan d'actions 2019-2020 »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, a fixé une nouvelle approche de l'intervention sur le bâti des lycées selon 8 axes prioritaires, sur la base d'une analyse multicritère permettant de qualifier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier au regard d'un certain nombre d'objectifs.

Le premier Plan d'action (PA) marquant le début de la mise en œuvre de ce schéma a été présenté à la session de février 2017 et un premier point d'étape à la session de juin 2018. Ce présent rapport effectue un bilan du Plan d'action 2017-2018 et présente le nouveau Plan d'action 2019-2020. Pour le Plan d'action 2017-2018 l'ensemble des crédits prévus ont été utilisés. Le nombre d'actions réalisées est supérieur de 24% à celui prévu en février 2017 et concerne 105 sites.

Sur les 20 établissements identifiés comme relevant de l'axe 1, c'est-à-dire nécessitant une intervention d'ampleur :

- en 2017-2018 : 9 sont en phase d'étude, 2 en phase de travaux, 1 est en phase de travaux avant la phase d'étude. 6 comités de pilotage ont été réunis ;
- en 2019-2020 : phase de travaux pour 13 établissements (dont 9 établissements en phase d'étude au Plan d'action 2017-2018) ; 7 autres établissements entreront en phase d'étude ;
- en 2021-2022 : achèvement prévu des travaux pour 2 établissements. Passage à la phase travaux pour les 7 établissements en phase d'étude au Plan d'Action 2017-18.

Le Plan d'action pour 2019-2020 prévoit de couvrir l'ensemble des sites rattachés aux 8 axes du SDI ainsi que les 3 établissements neufs en cours.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie d'avoir des points d'étape réguliers, un bilan du Plan d'action 2017-2018 ainsi que les prévisions pour les deux prochaines années de la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier des lycées publics. Il apprécie également d'avoir à la fois une présentation claire et synthétique et la vision détaillée des travaux effectués dans les fiches par établissement.

Le CESER constate que les opérations engagées dépassent les prévisions pour l'année 2017-2018 puisque le nombre d'actions engagées ou réalisées est supérieur de 24 %. Le CESER, qui s'inquiète depuis de nombreuses années du patrimoine bâti vieillissant des lycées, approuve pleinement ce Plan d'action. Pour autant, si 15 % des lycées publics de Bretagne seront engagés dans des travaux d'importance en 2021, seuls quelques établissements pourront être considérés comme effectivement rénovés à cette date.

De nombreux travaux portent sur les toitures et les ouvertures des lycées et devraient permettre à terme des économies de fonctionnement. Le CESER souhaite être tenu informé de la mise en œuvre du « Plan énergie » de la Région et de l'audit énergétique qu'elle prévoit de réaliser dans les lycées ainsi que de ses résultats.

Le CESER note que l'adaptation aux évolutions démographiques (Axe 6) n'affiche pas la même progression dans le Plan d'action 2017-2018. Il exprime à nouveau son inquiétude sur les difficultés croissantes des lycées publics à faire face à la progression des effectifs lycéens, en particulier dans le bassin rennais alors que le Lycée Simone Weil de Liffré n'ouvrira qu'à la rentrée 2020.

Un total de 198 millions d'euros, incluant les 40 millions d'euros pour la construction du lycée de Liffré ont été affectés sur le Plan d'action 2017-18. Le CESER s'inquiète cependant des possibilités de poursuivre à ce rythme et selon les prévisions pour les trois années à venir si les crédits de paiement prévus pour la période 2016 à 2021 (578 millions d'euros) ne sont pas réévalués. En effet, la construction à venir de deux nouveaux lycées et les travaux importants prévus en 2019 et 2020 pour les lycées relevant de l'axe 1 (*restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur*) ainsi que le Plan énergie en construction vont nécessiter un effort budgétaire important.

Sur la gouvernance, le CESER note que, pour les lycées relevant de l'axe 1, six comités de pilotage se sont réunis associant, autour de la Vice-Présidente en charge des lycées, les élu.es de la Région siégeant au conseil d'administration, des représentants du Rectorat, des enseignant.es, des élèves, des personnels de la Région ainsi que le chef d'établissement. Il se demande cependant pourquoi ces comités ne comptent pas de représentant.es des parents d'élèves.

Le CESER souhaiterait également avoir plus d'informations sur la réflexion qui s'engage avec le Rectorat sur le « lycée de demain » et il aimerait connaître les partenaires et la gouvernance associés à cette réflexion. Il exprime son regret que la commission qui devait réfléchir au lycée du futur ne se soit jamais réunie.

Sur deux dossiers, le CESER aimerait en outre avoir davantage de précisions.

Le premier dossier concerne l'état des réseaux informatiques des lycées et les travaux prévus pour permettre aux lycées de bénéficier d'un informatique de qualité. Il souhaiterait avoir une information concernant le transfert en cours des réseaux des établissements vers le centre de données centralisées (« data center ») de TDF situé à Cesson. Il rappelle par ailleurs son souhait de la mise en place d'un Schéma directeur du numérique dans les lycées qui ferait le point sur la situation des lycées et les travaux réalisés (accès au haut débit, data center, maintenance, adaptation des réseaux internes...) par les différents services du Conseil régional.

Le deuxième dossier concerne l'état d'avancement de l'Agenda d'accessibilité des établissements (ADAP) adopté par le Conseil régional en octobre 2015. Le Plan d'action 2019-2020 correspondra au début de la deuxième tranche de 3 ans de cet agenda. Il prévoit un nombre d'actions important mais seulement une dizaine de livraisons. Dans son avis de juin 2018, le CESER avait rappelé son souhait d'un état des lieux actualisé du nombre d'établissements accessibles à 85 % et plus, ainsi que du nombre d'élèves scolarisé.es dans un établissement mis en conformité.

Enfin, le CESER aimerait également avoir communication des éléments présentés par la Région au Conseil académique de l'Education nationale de novembre 2018 concernant les travaux de dépistage-radon menés dans deux départements (Finistère et Côtes d'Armor), le nombre d'établissements connaissant des seuils supérieurs à la législation et les actions du « plan radon » mises en œuvre par la Région. Un « diagnostic amiante » avait également été annoncé en juin 2018 pour la fin 2018 : qu'en est-il ? Le CESER en suivra avec intérêt les conclusions.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2017-2018 et présentation du plan d'actions 2019-2020

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danièle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPAI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité